

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-107

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2018-107

**Programme d'investissement 2018 - Autorisation de programme ou d'engagement (AP/AE) -
Instruction M4x - Révision des Autorisations votées - Autorisations pour 2018 - Adoption**

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque Autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement correspondants.

Ainsi conformément à l'article R.2311-9 et en application de l'article L.2311-3 et de l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé que la section d'investissement des budgets 2018 des différentes entités financières de Bordeaux Métropole, comporte comme les années précédentes des Autorisations de programme (AP) ainsi que des Autorisation d'engagement (AE) pour la section de fonctionnement, modalités de gestion reprises dans le règlement budgétaire et financier de la Métropole (délibération n° 2015-809 du 18 décembre 2015).

Cette délibération présente d'une part, les révisions d'AP/AE-Crédits de paiement (CP) précédemment votées et d'autre part, les nouvelles autorisations proposées au vote dans le cadre de l'adoption des budgets de Bordeaux Métropole gérés selon l'instruction M4 et ses dérivés. En effet, dans le cadre de l'article L.5217-10-7 du CGCT relatif aux Métropoles, les autorisations de programme ou d'engagement ne font plus l'objet d'une adoption dans le cadre d'une délibération spécifique mais sont désormais votées dans le corps du budget ; cette disposition s'appliquant dès lors que ce dernier relève de l'instruction comptable M57.

1. Autorisations de programme relevant de la politiques « Haute qualité de vie »

1.1 Actualisation des AP/CP existantes

Les révisions d'AP/AE-CP pour les plus anciennes permettent de :

- traduire les décisions prises depuis la dernière actualisation, qui a eu lieu par délibération n°2017-429 et 2017-490 du 07/07/2017,
- disposer d'une meilleure visibilité financière de la programmation pluriannuelle des investissements prévus dans le cadre de ces projets en cours.

Au budget annexe assainissement

- **Stations d'épuration et zones d'influences (AP Projet) :**

Ouverte en 2014, cette autorisation regroupait l'ensemble des projets de stations d'épuration (hors Louis Fargues géré individuellement). A l'occasion du budget 2018, une nouvelle autorisation est créée (cf. 1.2 Les ouvertures d'AP/AE-CP nouvelles). De ce fait, la phase 2 de l'opération « Secteur Brazza et Liaisons sous fluviales » est transférée sur la nouvelle AP.

Au total l'autorisation diminue de 13 107 142,69 €. Elle est ramenée ainsi de 39 406 007,16 € à 26 298 864,47 € et se répartit selon le détail suivant :

Station Clos de Hilde - Mise aux normes ICPE	175 000,00
Station Clos de Hilde - Sécheur	1 712 687,99
Station Clos de Hilde - Zone d'influence	9 576 533,40
Station Clos de Hilde - Biostation expérimentale	808 707,88
Secteur Brazza et Liaisons sous fluviale (phase 1)	10 461 320,66
Station Ambès	3 564 614,54
Total :	26 298 864,47

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
39 406 007,16	-13 107 142,69	26 298 864,47	22 552 158,38

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2018	CP 2019	CP suivants
1 660 890,79	1 799 215,30	286 600,00

1.2 Les ouvertures d'AP/CP nouvelles

Au budget annexe assainissement

- **Stations d'épuration 2 et zones d'influences (AP Projet) :**

A l'occasion du budget 2018, une nouvelle autorisation est créée afin de compléter celle votée à l'origine. De ce fait, l'opération « Secteur Brazza et Liaisons sous fluviales », pour sa phase 2, est transférée sur cette nouvelle AP qui inclut aussi la station Cantinolle et la station de production de biogaz à Clos de Hilde. Au total elle s'élève à 83 207 110,00 €.

Libellé de l'opération	Montant de l'autorisation proposée
------------------------	------------------------------------

Secteur Brazza et liaisons sous fluviale	26 707 110,00
Station Cantinolles	48 100 000,00
Clos de Hilde - Biogaz	8 400 000,00
Total	83 207 110,00

L'autorisation se décompose comme suit :

MONTANT AP en €	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et s.
83 207 110,00	5 540 310,00	18 446 000,00	26 387 400,00	11 044 600,00	15 000 000,00	6 788 800,00

2. Les autorisations de programme relevant de la politique « Mobilités, transports et déplacements »

2.1 Actualisation des AP/CP existantes

Au budget annexe assainissement

- **Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (AP Projet) :**

La composante « dévoiements réseaux eaux pluviales » des projets de BHNS Saint Aubin de Médoc et de la desserte Aéroport du SDODM est désormais gérée directement par la Direction de l'Eau (cf point 2.2 Les ouvertures d'AP/CP nouvelles). A ce titre l'AP SDODM d'origine est donc révisée à la baisse, à hauteur de 806 426,00 €. L'AP est ramenée ainsi de 900 000,00 € à 93 574,00 €. Elle sera clôturée à l'issue des derniers paiements dus.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €	CP 2018
900 000,00	-806 426,00	93 574,00	19 888,13	73 685,87

Au budget annexe transport

- **Ateliers tram et bus (AP projet)**

La loi de programmation militaire impose une série de mesures de protection sur les sites d'exploitation du réseau tram et bus métropolitain (vidéo protection, barriérage etc...). Cette obligation renchérit l'AP de 6 millions d'euros. Elle s'élève désormais à 120 643 058,67 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
114 643 058,67	6 000 000,00	120 643 058,67	24 222 865,98

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
10 065 251,43	20 917 862,18	22 688 484,00	15 554 561,00	17 622 561,88	9 571 472,20

- **Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (AP Projet) :**

Votée lors du budget primitif 2016 cette autorisation de programme doit évoluer au global de près de 24 M€ afin de tenir compte de modifications de programme relatives à :

1. **La création du Bus à haut niveau de service (BHNS) Saint-Aubin de Médoc** qui nécessite une révision à la hausse de l'enveloppe allouée de 11 354 000 € pour les motifs suivants :
 - le parking prévu en surface devient un ouvrage (Parc Relais Mermoz) : +7 M€,
 - extension de la ligne jusqu'à la salle de spectacle : +2,5 M€,
 - création d'une branche vers Issac : +0,25 M€,
 - autres coûts supplémentaires (foncier...) : +1,6 M€.

En outre la programmation financière est décalée d'une année, du fait de la procédure en cours suspendant le projet de BHNS de Saint-Aubin de Médoc.

2. **La création de la desserte aéroport** qui nécessite une révision à la hausse de l'enveloppe de 12 641 000 € pour les motifs suivants :
 - les simulations de circulation future ont montré la nécessité d'accompagner le projet de transports en commun, par la création d'infrastructures routières visant à minorer l'impact de la plateforme tramway sur les carrefours existants déjà très sollicités (Beaudésert, Cassin et Vignaud). La réalisation de ces infrastructures génère un coût supplémentaire estimé à 3 M€.
 - les projections de fréquentation ont également démontré toute l'opportunité d'intégrer au projet l'insertion d'un BNSP (Bus performant ou technobus) entre le Haillan et Pessac Bersol qui sera interconnecté aux lignes A et B du tramway. La réalisation des aménagements nécessaires à cette insertion est estimée à 9,65 M€.

	Montant d'AP voté	Révision 2018	Montant d'AP révisée
BHNS St Aubin de Médoc	102 788 000,00	11 354 000,00	114 142 000,00
Desserte aéroport	75 609 000,00	12 641 000,00	88 250 000,00

Au total l'autorisation s'élève désormais à 202 392 000 €.

VOTE PRECEDENT en €	REVISION en €	MONTANT AP ACTUALISE en €	TOTAL CP ANTERIEURS en €
178 397 000,00	23 995 000,00	202 392 000,00	6 203 632,66

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
11 768 000,00	59 683 827,00	73 305 000,00	46 140 451,00	5 290 676,54

2.2 Les ouvertures d'AP/CP nouvelles

Au budget annexe assainissement

- **Projets Transports - Dévoisement réseaux (AP Projet) :**

La composante « dévoitements réseaux eaux pluviales » des projets transports (Bus à haut niveau de service (BHNS) Saint-Aubin de Médoc et desserte Aéroport pour commencer) est désormais gérée directement par la Direction de l'Eau. C'est dans cette optique qu'est créée une nouvelle autorisation dont le montant est fixé à 5 600 000,00 €.

L'autorisation se décompose comme suit :

MONTANT AP en €	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
5 600 000,00	900 000,00	3 450 000,00	1 050 000,00	200 000,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT,

VU la délibération 2015-809 du 18 décembre 2015 relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole,

VU les délibérations n° 2016-69 du 12 février 2016 et n° 2017-429 et 2017-490 du 07 juillet 2017 aux Autorisations de programme et Crédits de paiement des budgets annexes,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de procéder à une révision des Autorisations de programme et Crédits de paiement votés au titre des exercices antérieurs pour un meilleur suivi de la programmation des engagements,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter, pour chaque budget concerné, les révisions ainsi que les créations d'Autorisations de programme portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus,

ARTICLE 2 : les crédits de paiement correspondants seront ouverts au budget des exercices concernés pour chacune des entités financières. Un compte rendu annuel de ces Autorisations sera fait à l'occasion des Comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2018</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	--